



Compte-rendu de Commission

Objet : Cohésion Sociale

Date		Lieu	Visio ZOOM
Durée 1h30		Organisateur	Sylvia RENNES - Farida VINCENT
Ordre du jour	1 – Bienvenue, présentations et attributions de la commission 2 - Présentation des projets majeurs du mandat		

Participants et Diffusion

Présents :
Dominique Lagarde - Sylvia Rennes – Farida Vincent – Norah Kebbous – Nicole Reulet – Stéphane Lelong – Olivier Cordier – Andréa De Angélis - Eléa Soullard – Odile Blanc – Catherine Valladon – Jean Renalier – Sandrine Laran – Fabienne Cordier – Marie-Caroline Chauvet – Sandra Bignalet – Bernard Boudières – François-Régis Valette – Eugénie Kabela – Alain Roynette – Sylvie Farina – Michel Burillo – Isabelle Nguyen Dai – Valérie Régis – 2 interprètes LSF- Alain Bacci (responsable interprètes)
Absents – Excusés :
Claudy SICH

Version	Date	Auteur/Rédacteur	Diffusion
2	16/03/2021	S.Rennes – V.REGIS	A tous les membres de la commission

1- Bienvenue – Tour de table – Attributions de la commission

La commission de la Cohésion Sociale est placée sous la responsabilité de l'Adjointe Mme Sylvia Rennes et son binôme Mme Farida Vincent, Vice-présidente du CCAS. Les membres à ce jour sont listés plus haut dans la liste des participants présents ou excusés

Les commissions sont des lieux d'information, d'échanges et de propositions ouverts à tous les citoyens de la commune. Pour y participer, il est nécessaire d'envoyer un mail à Mme V. Régis, secrétaire de la commission de la Cohésion Sociale, à l'adresse suivante : enfance.animation@auzeville31.fr et au numéro de téléphone suivant : 06.73.51.11.65

La commission se réunit tous les 2 mois. L'ordre du jour est envoyé 10 jours avant la date prévue et le compte-rendu est envoyé aux participants et diffusé sur le site de la commune dans les 15 jours qui suivent.

Les attributions de la commission de la Cohésion Sociale sont les suivantes :

- Agir en faveur des personnes âgées
- Veiller à l'attribution réglementaire du logement social
- Participer à l'inclusion des personnes en situation de handicap (école, loisirs, emploi...)
- Définir la politique de lutte contre la précarité et l'exclusion sous toutes ses formes

- Être en relation étroite avec les responsables des associations qui œuvrent dans le domaine social
- Elaborer une politique en faveur du lien social intergénérationnel, de la mixité sociale et culturelle
- Définir la tarification des services communaux (restauration scolaire et CLAE)

La commission est informée sur la politique menée au sein du CCAS. Elle s'occupe en général de tous les projets municipaux intégrant un volet social.

Une permanence hebdomadaire sans prise de rdv nécessaire est tenue par les élues de la commission les mardis, hors-temps vacances scolaires, de 16h30 à 18h dans les locaux de la mairie.

2- Présentation des projets majeurs du mandat (questions posées, réponses apportées et compléments d'information)

4 AXES MAJEURS

- ▶ Les aînés
- ▶ La précarité et l'exclusion
- ▶ Le handicap
- ▶ Le lien social

1. LA POLITIQUE EN FAVEUR DES AÎNÉS : 3 PROJETS MAJEURS

En raison des conditions sanitaires, les activités existantes en faveur des aînés (repas, activités du mardi, voyage, ...) sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

▶ Diffusion des associations / structures d'aide au maintien à domicile

Objectifs - 2021

Constat : isolement familial croissant (les enfants partent travailler loin), rupture du lien social en lien avec le vieillissement

Objectifs : éviter les ruptures familiales et de voisinages ;

Éviter l'épuisement de l'aidant : alternatives, aides physiques /psychologiques ;

Avoir un accompagnement professionnel permettant de stimuler « l'Aidé » différemment ;

Informier et orienter les familles vers les dispositifs adaptés à l'accompagnement de la personne en perte d'autonomie

Description de l'action

Bilan sur l'existant

Recenser et actualiser les alternatives (asso, structures de professionnels) et mettre en relation les interlocuteurs

Communiquer sur les aides possibles

Difficulté prévisible : veille pour garder le document actualisé

Question : Pour l'aidant, c'est souvent le parcours du combattant !! Création d'une halte répit ou d'un accueil sur la commune pour palier la difficulté de la mobilité pour les aînés ?

Réponse : les haltes répits les plus proches sont :

- Escalquens (Halte-répit intercommunale) tous les mercredis après-midi
- Ayguesvives (Halte-répit associative – Alliance Sages Adage, ASA) tous les lundis après-midi
- Nailloux (Halte-répit associative – ASA) tous les vendredis après-midi.

12 participants maximum sont accueillis et chaque séance est au tarif de 10€. Sur le SICOVAL, il y a 2 haltes-répit mise en place.

Proposition : mise en place d'un groupe de travail sur la politique en faveur des aînés qui inclura cette thématique. Nécessité de se rapprocher de la maison de retraite Les jardins d'Oly et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour mener une réflexion partenariale.

Question : Dans ce contexte sanitaire, quels sont les retours que vous avez en termes de difficultés rencontrées par les aînés ou autres publics, les étudiants plus précisément ?

Réponse :

1/ des référents de quartier ont été mis en place afin d'être au plus proche des administrés et de pouvoir faire remonter les difficultés. Le CCAS est en veille. Pour les étudiants, un lien régulier est fait par le CCAS auprès des bailleurs des résidences étudiantes : ce qui est détecté est la détresse de l'isolement, le besoin d'avoir des N° d'écoute. Cette veille est importante car une personne isolée est sujette à des états dépressifs et de repli sur soi, elles sont considérées à risque. De plus, les étudiants ont accès à un repas par jour aux restaurants universitaires CROUS pour la somme de 1 euro.

2/ la communauté d'agglomération a mis en place un dispositif de soutien aux 36 communes du territoire pour aider les habitants à faire face à une partie des frais engendrés par le risque covid. Dénommée « perte de revenus covid 19 », ce dispositif est une aide compensatoire à la perte de revenus des ménages, prise en charge solidairement par les communes et l'intercommunalité. La Présidence et les membres du bureau du CCAS d'Auzeville-Tolosane ont voté à l'unanimité pour l'adhésion de la commune à ce dispositif. Le plan « perte de revenus covid 19 » se place sous le signe de la solidarité entre une intercommunalité et les communes qui la composent. Il vient en complémentarité de la compétence en aide sociale des communes (compétences CCAS) mais ne s'y substitue pas. La communication a été faite sur le Telex, le dispositif est reconduit pour ce début d'année 2021

Depuis l'adhésion de la commune à ce dispositif, se pose la question d'un élargissement des critères car le dispositif a été peu utilisé par les communes adhérentes : peu de demandes correspondantes à une perte de revenus suite à la crise sont remontées vers le CCAS d'Auzeville. C'est donc une première assez timide, mais de l'avis des professionnelles du secteur social, il est fort possible que les demandes arrivent prochainement. Les conseillères en économie sociale et familiale du CCAS et l'adjointe à la commission de la cohésion sociale participent à un groupe de travail pour l'adaptation et de la pérennisation de cette aide, avec l'étude d'un élargissement des critères d'aide. La prochaine réunion de ce groupe politico opérationnel aura lieu le 12/03/21.

Question : avez-vous eu des retours des référents de quartier sur des personnes en difficultés sociales : ne faudrait-il pas instaurer des « brigades mobiles » qui iraient à la rencontre des personnes repérées et créer un climat de confiance ?

Réponse : proposition de mise en place d'un groupe de travail sur la lutte contre l'isolement incluant cette proposition.

Question : Où en est le projet de la résidence seniors ?

Réponse : Le démarrage des travaux de construction de la résidence seniors est prévu pour juin 2022, au plus tôt pour une entrée dans les lieux vers fin 2023 (voire 1er semestre 2024). Le permis

de construire n'est pas encore déposé en Mairie, donc aucun dossier officiel n'est consultable par le public encore. Le projet se compose de 63 logements (T1, T2, T3) dont 12 logements sociaux. Chaque logement possédera son propre espace extérieur privatif. Des espaces communs sont prévus : salle de sport, salle de réception, salle commune, grande terrasse commune et jardin aménagé. Les cuisines seront fournies équipées. Le projet inclus également une chambre d'amis à partager pour loger les proches des résidents de passage. Présence de caves, celliers et parking. Présence d'un régisseur présent à temps plein.

► Repas scolaire intergénérationnel

Objectifs – 2022

Constat : La solitude de certaines personnes âgées, la difficulté à se préparer les repas, la fragilité budgétaire, l'éloignement géographique familial nous font penser que pouvoir partager un repas au restaurant scolaire avec les enfants serait une valeur ajoutée pour petits et grands.

Objectifs : Renforcer les liens intergénérationnels ; sortir de l'isolement ; partage d'expériences

Description de l'action

Aucune obligation de régularité, mais réservation à l'avance

Différentes formules possibles : portage des repas à domicile Sicoval + déjeuner restaurant scolaire
Bien évidemment, ce projet ne verrait le jour qu'une fois la crise sanitaire terminée.

Remarque : idée très intéressante mais dans le contexte sanitaire actuel, les protocoles ne permettent pas la rencontre des deux publics, et se pose également la limite des places dans les espaces de restauration au regard de l'augmentation des effectifs scolaires

Question : Les repas scolaires ne pourraient être accessibles aux personnes à faibles revenus ?

Réponse : tout peut être possible pour autant, nous sommes dans un cadre de restauration collective scolaire

Question : Quel est le nombre actuel de bénéficiaire du portage de repas ?

Réponse : le service est maintenant assuré par le Sicoval ; les repas ne sont plus produits ni livrés par la commune. Avant ce changement d'organisation, 10 à 12 bénéficiaires, depuis la crise sanitaire, le nombre a augmenté. Le CCAS continue à assurer une veille pour les bénéficiaires

Remarque : pendant les périodes de confinement ou autres temps, ne serait-il pas possible d'associer des bénévoles pour la livraison des repas qui permettraient de créer du lien et de la veille, des personnes sourdes qui pourraient apporter une plus-value en termes de communication avec les personnes âgées souvent malentendantes ?

Réponse : proposition à étudier selon les besoins repérés.

► Lutte contre la fracture numérique

Objectifs – 2023

Constat : La dématérialisation des démarches administratives et l'évolution des modes de consommation et de communication creusent des inégalités numériques et participent à l'isolement des personnes.

Objectifs : Apprentissage des outils numériques ; autonomie ; accès aux divertissements ; rompre l'isolement

Description de l'action

Mise en place d'ateliers d'accompagnement en groupe réduit

Fréquence à définir

Remarque : idée de projet avec la Croix Rouge par exemple qui pourrait se déplacer avec des tablettes afin que les personnes isolées puissent communiquer avec leur famille.

Réponse : le CCAS mène des projets de ce type (avec des partenariats extérieurs) qui auraient dû voir le jour en début 2021, mais les circonstances sanitaires sont un frein à leur mise en œuvre.

2. LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ET L'EXCLUSION : 3 PROJETS MAJEURS

► Bourse aux fournitures scolaires, équipements artistiques et sportifs

Objectifs - septembre de chaque année

Constat : richesse de l'offre d'activités de loisirs artistiques, culturelles et sportives. Prix élevés des fournitures scolaires et équipements de loisirs pour les revenus les plus modestes. Difficulté pour certains enfants d'accéder à ces loisirs sans équipements nécessaires.

Objectifs : Contribuer à l'égalité pour l'épanouissement intellectuel et physique des enfants de la commune ;

Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage et le consumérisme ambiant ;

Développer les valeurs de solidarité ;

Question : comment faire bénéficier aux adhérents d'association à faibles revenus d'aides, afin de promouvoir l'accès aux loisirs pour tous ?

Réponse : le Foyer Rural a déjà adopté des modulations tarifaires pour que certains enfants accèdent à des activités culturelles et sportives. Le CCAS peut également apporter une aide.

Description de l'action

Action associée au « Forum des associations » : Stand de collecte de fournitures scolaires en état, équipements sportifs et matériels artistiques non utilisés par les concitoyens ;

Redistribution des dons auprès des associations et écoles auzevilloises.

► Attribution du logement social

Objectifs - 2020

Constat : opacité de la procédure d'attribution du logement social ; nombre de demandes croissant

Objectifs : volonté de transparence et d'équité, hiérarchiser les demandes en fonction de certains critères

Description de l'action

Elaboration d'une grille de cotation : outil d'aide à la décision devant permettre l'équité et l'égalité de traitement entre les demandeurs de logement social.

Attribution : selon des critères prédéfinis et priorisés

Remarque : il faut être clair, en moyenne la cotation revenant à la commune est de 2 pour 10 logements : il ne faut pas laisser croire que la commune a le pouvoir d'attribuer tous les logements sociaux. En revanche, le CCAS présente les dossiers de demande aux différents bailleurs présents sur la commune, selon un ordre de priorité établi grâce à la grille de cotation nouvellement adoptée. Il est à noter le gros travail de partenariat et de négociation qui est mis en place par le CCAS pour faire passer en priorité des dossiers qu'il instruit. Toutes les informations concernant l'attribution du logement social sont maintenant sur le site de la Mairie, à la rubrique « Logements »

Précision : le CCAS est constitué de deux Conseillères en Economie Sociale et Familiale (CESF) qui assurent les accompagnements individuels. Le CCAS a actuellement un seul agent, le choix de ne pas remplacer le deuxième (absence temporaire) a été fait : le travail est priorisé sur les actions à mener autour de l'urgence des personnes en difficulté et leur apporter les aides nécessaires. Le

contexte sanitaire ne permet pas la réalisation de certaines missions (atelier du mardi à destination des aînés principalement), du temps est donc dégagé pour travailler sur d'autres missions.

▸ Logement contre services

Objectifs - 2024

Constat : offre de logement restreinte et onéreuse pour les étudiants, jeunes actifs et stagiaires sur la commune

Objectifs : faciliter l'accès à un logement moins onéreux et pour une durée variable.

Description de l'action

Exemples d'associations existantes sur ce type d'action : *CoHolmy, Toichezmoi...*

Mise à disposition de tout ou partie d'un logement gratuit / loyer modéré, en contrepartie de la réalisation de petits services : courses, jardinage, garde d'enfant, garde de nuit, ménage,

Recenser les propriétaires intéressés ;

Réceptionner les annonces des demandeurs ;

Diffuser les annonces sur le site ;

▸ Logement d'urgence

Objectifs - 2024

Constat : la commune ne possède aucun logement d'urgence, mais un logement temporaire (6 mois renouvelable 6 mois).

Objectif : mise en place d'un hébergement d'urgence comme ultime recours et brève étape (nuitées) permettant le retour à un logement décent et indépendant.

Mise en sécurité d'une personne en danger

Description de l'action

Situation d'urgence et de rupture = le ménage ou la personne se retrouve brutalement sans logement (incendie, expulsion, conflit familial, violence conjugale, demandeur d'asile etc.)

Remarque : La commune via le CCAS finance des nuits d'hôtel pour des personnes en besoin urgent de mise à l'abri.

Dans le cadre d'opération privée, il y aurait la possibilité d'acquérir des logements d'urgence à prix coûtant (à l'étude)

Question : dans le projet de résidence seniors, ne serait-il pas envisageable d'y inclure des logements d'urgence ?

Réponse : Ce n'est pas prévu dans le projet, car le choix s'oriente vers des logements sociaux et le nombre de logements pour cette résidence est petit

2. POLITIQUE HANDICAP : 3 PROJETS MAJEURS

▸ Accessibilité à l'information pour personnes en situation de handicap

Objectifs – 2021

Constat : résidents en situation de handicap sur la commune, proximité de Ramonville avec nombre de structures liées aux handicaps, inaccessibilité à un certains nombres de service et activités

Objectifs : rendre effective l'accessibilité des services de la commune aux citoyens en situation de handicap ; favoriser l'inclusion et respecter le droit à la participation à la vie citoyenne.

Assumer la responsabilité d'une commune inclusive.

Description de l'action

Apporter les outils nécessaires aux lieux clefs de la commune (mairie, agence postale communale, écoles, médiathèque, foyer rural, commerces) pour permettre l'accès à l'information et l'expression citoyenne.

Le principe est de mutualiser avec les communes avoisinantes de façon à réduire les coûts des outils et permettre l'accès à l'information et à la participation.

1/Une convention de partenariat a été actée entre le Conseil Municipal et le Département D-TIM (formation diplômante pour l'interprétariat LSF et la médiation) de l'Université Jean Jaurès de Toulouse : présence d'interprètes LSF durant les commissions de la Cohésion Sociale.

2/ Travail à mener auprès du Sicoval pour une mutualisation de l'outil Lisioweb : faciliter la lisibilité du site internet de la commune

3/ Travail à mener pour l'accessibilité des locaux

▸ Information accompagnement handicap

Objectifs – 2022

Constat : multiplicité des informations et des canaux de diffusion qui rend l'accès aux informations compliquées car très éparpillées.

Objectifs : communiquer sur les structures, associations, dispositifs existants auprès du public demandeur, en prenant en compte les attentes dans tous les domaines de la vie sociale : emploi, éducation, protection sociale, vie sociale et familiale,

Description de l'action

Recensement et diffusion de l'information sur le site internet

▸ Journée de sensibilisation et d'information handicap « Nos ≠ »

Objectifs - 3 et 4 décembre 2021, renouvelable tous les 2 ans

Constat : trop de préjugés existent encore sur le handicap. Difficulté à identifier les aides possibles

Objectifs :

Faire changer le regard et les représentations de chacun afin de faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap

Faire connaître et valoriser les actions de proximité conduites au quotidien par les associations

Description de l'action

Vendredi 3 décembre : journée destinée au jeune public avec projections, contes, mise en situation, découverte d'handisports, ...

Samedi 4 décembre : journée pour tout public

Matinée : tables-rondes et échanges d'expériences

Après-midi : ateliers « libre-service » d'info et de mise en situation sur différentes thématiques : accessibilité numérique, communication non-verbale, handicap invisible, parcours sensoriel, guider et être guidé, aides à l'autonomie, études et handicap, loisirs et handicap, culture et handicap, ...

Proposition d'un groupe de travail sur ce projet.

4. LA POLITIQUE EN FAVEUR DU LIEN SOCIAL

CRÉATION DU CAFÉ SOLIDAIRE

Objectifs - 2024-2025

Constat : augmentation de la population, richesse de l'offre d'activités de loisirs, présence importante d'étudiants, absence d'un lieu de partage accessible à tous.

Objectifs :

Mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle

Créer du lien et tisser des réseaux

Sentiment d'appartenance à la commune

Fédérer plaine et coteaux

Participation volontaire des citoyens à la conception de ce lieu et à son fonctionnement : expression de la démocratie participative

Description de l'action

Travail en partenariat avec la Fédération des Foyers Ruraux 65-31 pour la création d'un lieu de vie, de rencontres intergénérationnelles et d'échanges culturels : jeux de société, coin lecture, partage d'un café, tricot autour d'une tasse de thé, découvertes musicales, expo d'artistes amateurs locaux, lieu de débats, panneaux d'affichage pour échanges de services entre auzevillois etc.

Précision : le projet est en cours de montage. Ce lieu associatif porté par la fédération des FR ne se substituera pas au travail que mène déjà le grand tissu associatif de la commune. Il s'inscrit dans le cadre d'une implantation des futurs locaux de la Fédération sur la partie plaine de la commune.

Ce tiers lieu reçoit le soutien et l'accompagnement de la commune, mais pas de participation financière dans ce contexte de contraintes budgétaires. Ce projet peut être partagé par un collectif de travail auzevillois, ainsi que le FFRL sur la question du lien social.

Le projet est présenté à la CAF comme Espace de Vie Social (EVS) afin de bénéficier de subvention pour un salarié dédié à l'accueil et à l'animation de ce tiers lieu.

Intervention de Marie caroline Chauvet sur la lettre d'Auzeville :

La Lettre d'Auzeville est notre bulletin communal. Elle est rédigée par un groupe de bénévoles qui serait heureux d'élargir ses rangs. Si vous souhaitez nous rejoindre, vous pouvez contacter Virginie Lacaze par mail à webmaster@auzeville31.fr

Clôture de la commission :

Nous vous transmettrons le CR de cette commission et vous invitons à vous exprimer par écrit sur votre volonté à participer à des groupes de travail sur les projets et thématiques que nous venons de vous présenter.

Nous tenons à remercier vivement l'ensemble des participants pour avoir répondu présent à cette première commission de la Cohésion Sociale, pour tous les échanges riches et constructifs, ainsi que les représentants des associations. Nous remercions également les agents de la commune qui ont participé à cette rencontre.

Enfin, un remerciement tout particulier pour les interprètes et leur professeur qui nous accompagnent et nous permettent de partager.